

DEVIS		
Interconnexion des réseaux d'eau potable Maraçon-Semsales		
Chambre d'interconnexion de la Rougève		
Devis avant soumission		TOTAL CHF
Chambre Béton / GC		69'000
Creuse nouvelle chambre		35'000
GC Béton nouvelle chambre (idem chambre UV)		30'000
2ème étape fouille (Etanchéité passage muraux / remblayage)		4'000
Electricité et automation		57'500
Raccordements électriques (Vanne électrique, Déshumidificateur, Tableau, Groupe e) Réalec		8'000
Raccordement Groupe e (CB + CCR + Raccordement)		7'000
Fouille électricité (Fouille, conduite PE DN 60 chambre de tirage et divers)		10'000
EMG - Nouveau tableau d'alimentation pour compteurs (Offre UV)		7'000
EMG - Etape 1 automate sans communication réservoir (offre UV)		10'000
EMG - Etape 2 Adjonction pour la communication et Téléalarme		8'000
Somo PE DN 80 pour raccordement électrique pour groupe e (Fourniture et pose GC)		6'000
EMG - Sonde complémentaire Inondation		1'500
Appareillage chambre		56'120
Couvercle échelle introduction avec piquages		10'350
Appareillage I (Filtre, nouvelle Clayton, purge automatique)		12'660
Appareillage III (vannes de sectionnement manuelle et électrique, PN16)		2'300
Appareillage V et bypass (Tubulure, coudes, Té, collier de démontage, raccords usinés)		8'050
Appareillage VI (bypass bypass)		Intégré dans la vanne
Appareillage VII (Attente pompage)		2'760
Appareillage VIII (Appui défense incendie)		3'500
Appareillage évacuation puisard		5'000
Régulateur de débit si nécessaire		2'000
Mesure de débit: débitmètre		5'000
Déshumidificateur		4'500
Total I		182'620
Divers non détaillés	10.0%	18'262
Imprévus et arrondi	10.3%	20'742
Total II		221'624
Ingénieur*		40'000
Ing GC		3'000
Géomètre		0
Total HT		264'624
TVA	7.7%	20'376
TOTAL DES TRAVAUX TTC	<i>taux</i>	285'000

DEVIS		
Interconnexion des réseaux d'eau potable Maraçon-Semsales		
<u>Conduite de raccordement</u>		
Devis avant soumission	Nbre / Volume	Total (CHF)
Fouille et conduites	En champ	130 m
Creuse fouille / Fouille 1.40m de profondeur, 80cm de largeur	230 CHF/ml	29'900
Décapage terre végétale y c. dépôt et reprise	130 m ²	
Dégrappage et évacuation enrobé (HAP<5'000 mg/kg)	0 m ²	
Fouille en rigole	187 m ²	
Remblayage avec Grave	0 m ²	
PV roche, blocs difficilement exploitable...	9 m ²	
PV fouille à la main	9 m ²	
Etayage fouilles	55 m ²	
Evacuation décharge ou sur place	42 m ²	
Enrobage sable	34 m ²	
Enrobé	0 m ²	
Appareillage et Compléments		
Complément GC		9'000
Dégagement conduite Maraçon / raccordement	4'000 CHF/pce	1 pce
Dégagement conduite Semsales / raccordement privé	5'000 CHF/pce	1 pce
Fouille raccords privés (2)		non compté
Appareillage		24'100
Conduite PE 100 PN 16 / SDR 11 160/130.8mm	70 CHF/ml	130 ml
Soudures, coudes et raccords	50 CHF/ml	130 ml
Vanne 3 voie cotée Maraçon	3'000 CHF/pce	1 pce
Vanne 1 voie coté Semsales en bout de conduite	1'000 CHF/pce	1 pce
Rinçage/Test pression/Désinfection	2'000 CHF/pce	1 pce
Modification départ raccordement privé	2'500 CHF/pce	1 pce
Conduite et introduction raccords des deux privés et compteurs		non compté
Total I		63'000
Divers non détaillés 10%		6'300
Imprévis 10% et arrondi	9.45%	6'551
Total II		75'851
Géomètre (4%)		3'000
Ingénieurs		14'000
Total HI		92'851
TVA	7.70%	7'149
TOTAL DES TRAVAUX TTC		100'000

5. **Financement et amortissement**

Demande de crédit

En regard de ce qui précède, la Municipalité sollicite

- un crédit de CHF 285'000.- pour la nouvelle chambre
- un crédit de CHF 100'000.- pour la nouvelle conduite

soit, un crédit total d'investissement de CHF 385'000.00.

Le financement est prévu de la manière suivante :

- CHF 385'000.00 par emprunt bancaire

L'emprunt sera contracté aux meilleures conditions du marché.

Amortissement comptable

Selon les règles de la comptabilité des communes, cet investissement devra être amorti sur 30 ans au maximum, ce qui représentera une charge au compte de fonctionnement de CHF 12'834.00 (arrondi) dès l'année suivant les travaux.

6. **Conclusion**

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE MARACON

- vu le préavis municipal no.08/2023 du 31 août 2023 ;
- entendu le rapport de la commission de gestion ;
- entendu le rapport de la commission des eaux ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- d'accepter le projet de création d'une interconnexion avec le réseau de la Commune de Semsales ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 385'000.00 TTC pour les travaux précités ;
- de l'autoriser à emprunter ce montant aux meilleures conditions du marché ;
- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux.

Le Syndic

Didier Fattebert

Au nom de la Municipalité



La secrétaire

Catherine Gaillard

Municipale responsable : Patricia Zeller